

Bulletin d'inscription

Pour vous inscrire par courrier (enveloppe timbrée) ou par mail, merci de compléter ce bulletin et de le renvoyer au Centre d'examen de santé.

CPES - Le Musigny - 32 Avenue d'Italie - 80090 Amiens ou inscrivez-vous en ligne sur notre site <http://www.cpam-amiens.fr>
onglet "Inscription"

Vos coordonnées

*Nom	*Prénom
*Nom de naissance	
*Date de naissance ___/___/___	
*Adresse	
*Code postal	*Ville
*Téléphone _____	Portable _____
Mail	*Champs obligatoires.

Vos préférences pour un rendez-vous (cochez 2 cases)

<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Mercredi	<input type="checkbox"/> Vendredi
<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Jeudi	
Dates impossibles du ___/___/___ au ___/___/___		
Votre rendez-vous vous sera confirmé par courrier / par mail		

Votre adresse postale, mail, ou vos coordonnées téléphoniques pourront être utilisées par les professionnels du centre d'examen de santé pour vous contacter dans le cadre de cet examen de prévention.

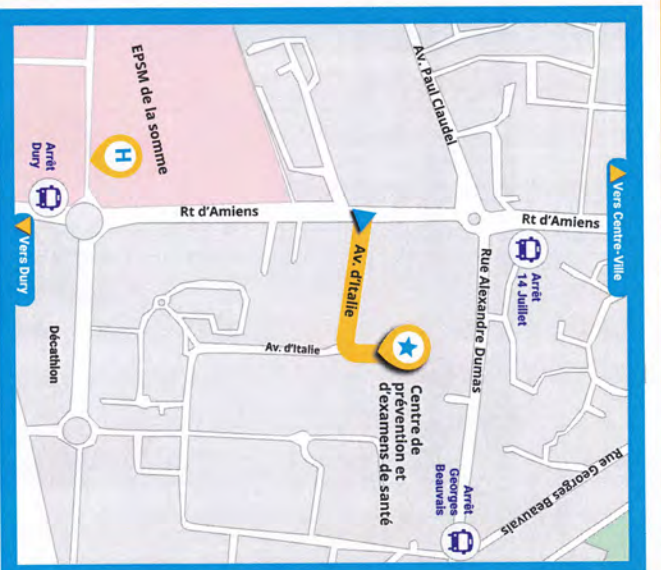
Mentions légales

L'assurance maladie propose à ses assurés la réalisation de l'examen de prévention en santé et son suivi en centre d'examen de santé. Cet examen implique un traitement de données à caractère personnel vous concernant, dont la mise en œuvre est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public. Les données nécessaires au traitement de votre dossier sont transmises aux professionnels intervenant dans votre examen. Sauf opposition de votre part, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation du service par l'Assurance Maladie ou par ses prestataires. Elles sont conservées au maximum vingt ans, à compter de votre dernière venue au centre, puis sont détruites.

Vous êtes également informé que l'hébergement de ces données est assuré par une société française certifiée pour l'hébergement de données de santé qui garantit la sécurité ainsi que la confidentialité de vos données.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite auprès du Directeur de votre organisme de rattachement ou de son (sa) Délégué(e) à la Protection des Données. En cas de difficultés dans la mise en œuvre des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL - 3 place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Le Centre d'examens de santé près de chez vous :



Centre de Prévention et d'Examens de Santé
Le Musigny - 32 Avenue d'Italie, 80090 AMIENS

Possibilité de prise de rendez-vous
par téléphone



03 22 71 17 71

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h00

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
www.ameli.fr rubrique « examen de
prévention en santé ».

www.ameli.fr



**L'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Et si je faisais le point sur ma santé ?

L'examen de prévention en santé

Prenez un temps pour vous :
l'Assurance-Maladie vous offre un
examen de prévention en santé
personnalisé dans un Centre
d'examens de santé près de chez vous.

L'examen de prévention en santé, c'est quoi ?



Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute vous accueille dans un lieu unique.



1 Un agent d'accueil vous informe sur vos **droits en santé** et vous accompagne, si besoin, dans vos **démarches** (carte vitale, complémentaire santé, déclaration du médecin traitant...).



3 Des examens médicaux et des analyses biologiques réalisés au CES, vous sont proposés selon votre situation.



4 Le médecin envisage avec vous les suites à **donner** à votre examen de prévention en santé : Médecin traitant, programme d'éducation, tabacologue, accompagnement aux soins, service social...



5 Le compte-rendu de votre examen de prévention en santé vous sera envoyé ainsi qu'à votre médecin traitant avec votre accord

Un moment privilégié pour :

- Faire un point sur ma santé
- Obtenir des conseils personnalisés
- Bénéficier d'actions de dépistage
- Connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie

Pour vous inscrire,

c'est facile :

- Par internet : voir au dos
- Par courrier ou par mail : via le bulletin d'inscription
- Par téléphone : au numéro présenté au dos du document



L'examen de prévention en santé n'est pas obligatoire !

VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

ACTIVITE PHYSIQUE

SANTÉ MENTALE

EXAMENS MEDICAUX

ALIMENTATION

TABAC

2

Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes) abordent avec vous vos **préoccupations** et répondent à vos questions.

4

5

✂